



**« CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION
2007-2013 »
BILAN D'EXECUTION 2007**

COMMUNICATION

présentée par

Eric TAUFFLIEB

Membre de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 24 JUIN 2008

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ La lettre du Président du Conseil régional de Bourgogne en date du 12 juin 2008,
- ◆ L'avis de la commission du Conseil économique et social régional en charge des politiques contractuelles.

Le Président du Conseil régional a transmis pour information au Conseil économique et social de Bourgogne¹ le bilan d'exécution 2007 du Contrat de projets Etat-Région² 2007-2013, préalablement à son examen par le Conseil régional.

Le CPER 2007-2013 ayant été signé au mois de février 2007 par l'Etat et la Région pour un montant de 628 M€, le CESR prend acte que le bilan présenté ne porte que sur une période d'exécution d'une durée de dix mois.

Il relève avec intérêt, que les huit grands projets inscrits au contrat³ connaissent tous un début d'exécution au 31 décembre 2007.

Si 11% du total des crédits d'Etat contractualisés, soit 277 M€, ont fait l'objet d'un engagement par l'Etat, le niveau d'engagement du total des crédits régionaux, soit 351 M€, s'élève à 7%.

Le différentiel observé s'explique cependant par un rattrapage par l'Etat de contributions plus faibles sur la période 2005-2006 dans le domaine ferroviaire. Le CESR souligne également que l'ensemble des conventions-cadre et d'application, permettant de préciser les modalités d'engagement des actions, ont été signées par les parties concernées ou sont en voie de l'être avant le terme du premier semestre 2008.

Le CESR constate donc avec satisfaction que, contrairement au précédent Contrat de plan (2000-2006) qui avait été marqué par des retards d'engagement, l'exécution de la première année du Contrat de projets 2007-2013 est satisfaisante.

De ce fait, ce premier bilan d'exécution n'appelle pas d'observation particulière de la part du Conseil économique et social de Bourgogne.

¹ CESR dans le texte.

² CPER dans le texte.

³ Les huit grands projets visent à : améliorer les transports ferrés et fluviaux (84 M€) ; structurer l'économie et accompagner les mutations économiques (56 M€) ; renforcer l'enseignement supérieur et la recherche (108 M€) , préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau (92 M€) ; valoriser les grands sites patrimoniaux (39 M€) ; soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières (83 M€) ; promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale (37 M€) ; soutenir le volet territorial (129 M€).

Le CESR profite cependant de cette communication pour rappeler aux parties signataires trois considérations évoquées le 14 février 2007 dans la conclusion de son avis relatif au Contrat de projets 2007-2013. Toutes ont pour objectifs de conforter l'attractivité de la Bourgogne et l'implication, aux côtés du Conseil régional et de l'Etat, des représentants de la société civile organisée. Ces considérations portent sur :

- l'importance pour la Bourgogne de pouvoir disposer d'une feuille de route du CPER qui ne soit pas figée, de manière à pouvoir intégrer en cours de mise en œuvre des projets dont l'intérêt pour le territoire serait avéré ;
- la nécessité pour les engagements contractualisés d'être respectés et tenus ;
- l'attachement du CESR à la mise en place d'un suivi et d'une évaluation permanente des projets et du niveau de consommation des crédits alloués.

Le Conseil économique et social régional réaffirme son intérêt et sa disponibilité pour participer aux travaux d'une structure de suivi et d'évaluation mise en place par les deux parties au contrat.

ANNEXE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Il est sans doute vrai que ce premier bilan d'exécution du Contrat de projets 2007-2013 qui porte en réalité sur 10 mois n'est pas significatif quant à l'évaluation qu'on pourrait en faire. Pour autant, une nouvelle fois le court délai de communication du document aux membres du CESR a conduit à ce qu'aucune commission ne lui accorde une quelconque attention et il est donc tout à fait naturel que ce bilan d'exécution fasse l'objet d'une communication et non pas d'un avis.

Cependant, il serait regrettable que cette situation devienne habituelle, alors que notre assemblée affirme une nouvelle fois dans cette communication son attachement à sa mission d'évaluation. C'est pourquoi il nous semble que des dispositions concrètes doivent être prises notamment dans nos diverses commissions pour que quelques conseillers soient plus particulièrement mandatés pour suivre de façon régulière avec Éric TAUFFLIEB l'exécution du Contrat de projets. Cela nous semble particulièrement nécessaire lorsqu'on remarque à la page 60 du bilan d'exécution que le logiciel « Présage » qui doit permettre aux différents partenaires de suivre conjointement la réalisation du Contrat de Projets n'est pas opérationnel ».